

Secrétariat communal
Votre correspondant : JLM
Réf. : QE AE Ancienneté du collaborateur de M. Gjanaj
T. 02/600.49.62
secretariat.1080@molenbeek.irisnet.be
www.molenbeek.be

Monsieur Ahmed El Khannouss
Conseiller communal
Rue Louis Corhay, 35
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek-Saint-Jean, le 15/11/2023

Objet : votre question écrite du 3 octobre relative aux années d'ancienneté attribuées au collaborateur de M. l'échevin Gjanaj.

Monsieur le Conseiller communal,

Vous trouverez ci-dessous les réponses à votre question écrite du 3 octobre relative aux années d'ancienneté attribuées au collaborateur de M. l'échevin Gjanaj.

Pour comptabiliser l'ancienneté du collaborateur de cabinet de M. Gjanaj, l'Administration a validé 22 années et 1 mois prestées dans le service public et 6 années prestées dans le secteur privé.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
La Secrétaire f.f.,



Nathalie Vandeput.

Le Bourgmestre f.f.,



Amet Gjanaj.

De : El Khannouss Ahmed <aelkhannouss@molenbeek.irisnet.be>

Envoyé : mardi 3 octobre 2023 11:22

Objet : Question écrite concernant les avantages illégaux attribués à Monsieur Azdad, collaborateur de l'Echevin Monsieur Gjanaj

Madame la secrétaire communale ff,

Lors d'un conseil communal précédent, j'avais interpellé la bourgmestre Catherine Moureaux sur des anciennetés qui avaient été attribuées à Monsieur Azdad Rachid lors de son engagement comme collaborateur de l'Echevin. En effet, j'avais après analyse minutieuse de son dossier constaté qu'on lui avait octroyé plus de 26 ans d'ancienneté.

Comme je l'ai expliqué lors du conseil communal, ce Monsieur avait bénéficié d'un traitement privilégié. Pire encore, lorsque j'ai constaté que sur les 26 ans pris en considération, 6 ans n'étaient pas du tout justifiés.

Après notre conseil haut en couleur, j'ai continué à investiguer et j'ai pu obtenir la confirmation de l'illégalité des 6 ans d'ancienneté qui lui ont été octroyés.

Je vous demanderais dès lors comme secrétaire communale ff si des initiatives ont été prises pour mettre fin à cette situation illégale et si ce n'est pas le cas, de le faire immédiatement.

Je souhaiterais aussi savoir ce qui va être mis œuvre pour récupérer les montants auxquels le collaborateur n'avait pas droit légalement ?

Dans l'attente de vous lire, veuillez agréer mes salutations les meilleures.

Ahmed El Khannouss

Chef de groupe Molenbeek Autrement-Molenbeek Anders (MA)